



16ème législature

Question N° : 9310	De M. Guillaume Gouffier Valente (Renaissance - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Première ministre		Ministère attributaire > Égalité femmes- hommes et lutte contre les discriminations
Rubrique > discriminations	Tête d'analyse > Pérennisation de la subvention de fonctionnement des centres LGBTQI+ pour 2024	Analyse > Pérennisation de la subvention de fonctionnement des centres LGBTQI+ pour 2024.
Question publiée au JO le : 27/06/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guillaume Gouffier Valente interroge Mme la Première ministre sur la pérennisation de la subvention à destination des centres LGBTQI+ pour l'année 2024. Selon « Interstats », le service statistique du ministère de l'intérieur, les atteintes et les crimes ou délits « anti-LGBTQI+ » ont augmenté en 2022, respectivement de 3 % et 13 % alors même que seules 20 % des personnes ont déposé plainte. Plus particulièrement, l'agglomération parisienne et les communes de plus de 200 000 habitants concentrent plus de 56 % des actes LGBTQI-phobes recensés. Les centres LGBTQI+ représentent un lieu d'écoute, de sensibilisation, de prise en charge et d'accompagnement primordial, accomplissant de réelles et nécessaires missions de service public. Ils interviennent en effet, en faveur de l'égalité des droits et de la santé physique et mentale des personnes LGBTQI+, sur la lutte contre toute forme avouée ou non d'exclusion, contre toute forme de discriminations ou de violences à leur encontre, en faveur de la prévention sanitaire ainsi que sur les dépistages des maladies chroniques et infectieuses. Par exemple, ces structures ont permis d'aider en 2021 plus de 6 000 victimes dans de nombreux territoires comme Paris, Lyon, Angers, en Guadeloupe ou encore à La Réunion. En août 2022, Mme la Première ministre annonçait la création d'un fonds de trois millions d'euros pour 2023 destinés aux trente-cinq centres ainsi qu'à la création de dix nouveaux afin que chaque région française, métropolitaine ou ultra-marine, en soit doter d'au moins un. Or si cette subvention de fonctionnement n'est pas renouvelée pour l'année 2024, outre la fermeture de certains centres et de plusieurs licenciements, les victimes ne pourront plus être accompagnées. Alors même que la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBTQI+ est l'une des priorités du Gouvernement et qu'un plan de lutte contre les discriminations LGBTI-phobes est en cours de construction, il lui demande si ladite subvention sera bien renouvelée pour l'année 2024.